

Comité de quartier de Villeverte
Chez Mme GOMBERT-CHOQUET Elisabeth
739 chemin du Paratonnere
30900 – NIMES
Mail : e.gombert@gmail.com

Nimes, le 28 Fevrier 2020,

Mesdames, Messieurs les candidats aux élections municipales,

Lors de notre Assemblée Générale du 25 Janvier 2020, nos adhérents ont soulevé un certain nombre de questions concernant notre quartier.

Vous trouverez ci-dessous la liste des questions des habitants de VILLEVERTE.

Nous vous remercions de bien vouloir y répondre à l'adresse postale de notre présidente :
Comité de Villeverte
Chez Madame GOMBERT-CHOQUET Elisabeth
739 chemin du paratonnerre- 30900 – NIMES

ou par courriel à l'adresse : e.gombert@gmail.com

Nous publierons sur notre site internet, ce questionnaire et leurs réponses au fur et à mesure de leur arrivée.

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS

Aux ELECTIONS MUNICIPALES

1- MAISON DE QUARTIER

Notre quartier est l'un des rares à ne pas posséder de « maison de quartier ».

Ainsi, les résidents de Villeverte ne possèdent aucun lieu pour se réunir, se retrouver, partager ensemble diverses activités ludiques ou culturelles, ...

Si vous êtes élus, la réalisation d'une maison de quartier à Villeverte sera-t-elle l'un des projets que vous mettrez en œuvre au cours de votre mandat ?

2-CAMERAS DE PROTECTION

Les résidents de Villeverte s'inquiètent de l'insécurité qui règne dans les quartiers et en particulier dans le leur.

Certains de nos adhérents, lors de notre dernière AGO, ont proposé la pose de caméras, et à défaut de faisabilité technique, la pose de caméras factices. Ces dernières ne posant

aucune contrainte particulière, ni technique, ni financière, ni légale (« *ce qui n'est pas interdit par la loi est autorisé* ») et qui peuvent être dissuasives.

Si vous êtes élu installerez-vous des caméras, factices ou pas, dans le quartier ?

3-ECLAIRAGE PUBLIC vers le sol, sans pollution lumineuse

Nos adhérents souhaitent ajouter des luminaires près des arrêts de bus pour la sécurité des piétons et des enfants sur le trajet scolaire.

Ils désirent des éclairages orientés vers le bas sans pollution lumineuse.

Si vous êtes élu, lors de votre mandat, satisferez-vous rapidement cette demande de nos habitants pour le quartier de Villeverte ?

4 LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

La fibre a été déployée dans notre quartier après le centre-ville. Or certains résidents de notre quartier ont été « oubliés », semble-t-il par le plan de déploiement de la fibre.

La loi française et l'engagement des prestataires devant l'ACERP, était « La fibre sur tout le territoire national pour 2020 ».

Si vous êtes élu, prenez-vous l'engagement de terminer les raccordements dans notre quartier, et ce, dans les meilleurs délais, sachant que c'est une priorité absolue pour nos adhérents qui travaillent et étudient naturellement avec internet !

5-CHARTE DE LA GARRIGUE

Nos adhérents souhaitent que la charte de la garrigue, mentionnée au PLU de NIMES, soit opposable aux tiers pour permettre à tous les habitants de garder l'authenticité de notre quartier et de la garrigue nîmoise.

Si vous êtes élu, prenez-vous l'engagement de rendre la charte de la garrigue opposable aux tiers afin de préserver le caractère emblématique de la garrigue nîmoise ?

6- L'URBANISME DE DEMAIN

La ville de NIMES étant appelée à se développer, les quartiers Nord-Ouest vont eux-aussi évoluer. Nos adhérents souhaitent connaître vos projets concernant l'urbanisme pour les quartiers Nord-Ouest, particulièrement celui de Villeverte :

- Préservation des zones du PLU à 3000 et 2000 m², dans le quartier de Villeverte afin de sauvegarder le patrimoine architectural et culturel de notre garrigue, auxquels tous les nîmois sont attachés
- Contournement Ouest de Nîmes
- Aménagement de la porte Nord de Nîmes
- Urbanisation individuelle et/ou collective maîtrisée
- Aménagement d'espaces verts
- Création de crèches, écoles, collèges ...

Si vous êtes élu, vous engagez-vous à concevoir une urbanisation maîtrisée respectueuse de nos valeurs traditionnelles et culturelles ?

7- COMPLEMENTAIRE SANTE

Si vous êtes élu, envisagerez-vous de créer une complémentaire santé pour les habitants

de la ville de Nîmes : « Mutuelle Complémentaire Santé Communal » ?

8- PROMESSES ELECTORALES

L'article L 131-10 du Code Forestier impose aux propriétaires de terrains bâtis situés en zone exposée aux incendies de procéder au débroussaillage dans leur propriété et, éventuellement s'il n'est pas habité, sur le fonds voisin sur un rayon de 50m aux abords des constructions et installations de toutes natures.

Si nos adhérents considèrent que débroussailler dans leur propriété est un acte civique tout à fait normal, ils estiment, en revanche, qu'intervenir sur le fonds voisin n'est pas juste. Ce travail de débroussaillage devrait incomber au propriétaire de ce fonds non-bâti.

Nos adhérents seraient favorables à une modification de la loi allant dans ce sens.

Bien sûr, votre mandat de maire, si vous êtes élu, ne vous donne aucun pouvoir de légiférer sur ce point mais nous souhaiterions avoir votre avis sur le sujet.

CONCLUSION

M PASQUA, homme d'état bien connu, disait : « *Les promesses électorales n'engagent que ceux qui les entendent et qui croient qu'elles seront tenues.* »

Pouvez-vous donner votre point de vue sur ces questions ?

Loin de nous toute intention de fronder ou de provoquer mais votre point de vue nous semble important à l'heure où une grande majorité de nos concitoyens et, bien sûr, de nos adhérents, ont des doutes quant aux crédits à accorder à nos élus nationaux ou régionaux ce qui explique, en partie du moins, une abstention de plus en plus importante à tous les scrutins.

Mesdames, messieurs les candidats, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la requête de nos adhérents, électeurs de la ville de NIMES et du temps que vous consacrerez à leur répondre sincèrement !

Nous vous adressons nos meilleures salutations

Pour Le conseil d'administration
Comité de Quartier de VILLEVERTE

La présidente
Mme GOMBERT-CHOQUET Elisabeth